

PREFECTURE DE LA SARTHE  
**DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITES LOCALES**  
**Bureau de l'Utilité Publique**

**BILAN DE LA CONSULTATION DU PUBLIC**

La consultation du public relative au projet d'arrêté interpréfectoral portant dérogation temporaire à l'obligation de collecte hebdomadaire des déchets ménagers résiduels par le Syndicat mixte intercommunal de réalisation et de gestion pour l'élimination des ordures ménagères du secteur est de la Sarthe (SMIRGEOMES) a été organisée du 30 décembre 2014 au 20 janvier 2015 par voie électronique sur le portail de l'Etat en Sarthe, par arrêté préfectoral n° 2014363-0012 du 29 décembre 2014.

Aucune observation du public n'a été transmise au cours de la durée de cette consultation.